

Les tribunes du mois de mars 2022

La Madeleine que nous aimons

TOUJOURS AU TOP (1)

Cette année encore, notre commune figure dans le TOP 500 des villes et villages de France où il fait bon vivre. Il s'agit d'un palmarès établi par une association indépendante à partir de 187 critères appliqués aux 34 827 communes de France Métropolitaine. Encore faut-il préciser qu'au plan départemental La Madeleine se situe à la 8ème place sur les 648 communes du Nord, et à la 3ème place sur les 17 communes nordistes entre 20 et 50 000 habitants.

TOUJOURS AU TOP (2)

Cette année encore, et pour la 8ème année consécutive, notre commune a décroché 5 arobas au « label national territoires, villes et villages internet » qui évalue l'engagement des collectivités publiques en faveur d'un internet citoyen. Encore faut-il préciser qu'il s'agit d'une part de la plus haute distinction, et d'autre part que cette année, La Madeleine a reçu le prix spécial « territoire d'excellence numérique ».

ÇA ROULE (1)

Au dernier baromètre des villes cyclables, La Madeleine se classe dans le peloton de tête des 95 communes de la MEL, et fait aussi partie des 3 villes de la couronne Nord-Ouest qui en compte 10, où la satisfaction des usagers du vélo a augmenté depuis 2019. Voilà la confirmation que la politique cyclable municipale est sur le bon braquet.

ÇA ROULE (2)

Toujours dans le registre cyclable, on a appris en fin d'année que notre commune serait dotée par la MEL de deux nouvelles stations V'Lille. Ces deux nouvelles stations viendront compléter les 10 déjà présentes à La Madeleine, étant précisé que les dotations de la MEL en station V'Lille reposent dorénavant sur des critères exigeants et objectifs parmi lesquels la prise en compte du volontarisme municipal en matière cyclable.

ÇA ROULE (3)

La séance du Conseil Municipal de décembre, évoquée plus haut, a aussi été l'occasion de lancer l'expérimentation d'un service de vélo-cargo dans le cadre d'un test d'utilisation proposé aux habitants. La prolongation de l'expérimentation du vélo-taxi en direction des seniors madeleinois devrait quant à elle être confirmée dans le cadre des orientations budgétaires de l'année 2022.

BONNE NOUVELLE (1)

La séance du Conseil Municipal de décembre a notamment été l'occasion de délibérer sur la pérennisation de l'outillothèque jusqu'à présent expérimentée au sein de la future Zone d'Activités Solidaires. Autre bonne nouvelle, l'outillothèque sera accompagnée au printemps d'un espace de bricolage et de réparation, sous la forme d'une bricothèque ouverte aux habitants.

BONNE NOUVELLE (2) Toujours au registre des bonnes nouvelles, on a récemment appris que deux classes ouvriraient à la rentrée scolaire prochaine dans les écoles madeleinoises. Les deux établissements publics concernés sont l'école maternelle Gaston Leclercq et l'école élémentaire Kléber. Voilà un signe positif et concret de l'attractivité et de la vitalité démographique de La Madeleine.

BONNE NOUVELLE (3)

Cette année encore, les services de la Préfecture ont confirmé que notre commune respectait bien l'obligation légale de compter 25% de logements aidés sur son territoire. Et pour cause, attachée à la mixité sociale et prônant une ville inclusive et partagée, notre municipalité impose une part de logements aidés dans les programmes de logements qui lui sont soumis.

BONNES NOUVELLES (4)

Le Conseil Municipal se réunira en mars et en avril pour successivement débattre des orientations budgétaires et voter le budget 2022. D'ores et déjà, on peut annoncer que celui-ci confirmera la ligne

de gestion sérieuse et rigoureuse qui a toujours été la nôtre, qu'il contribuera à la concrétisation du projet de mandat dans lequel nous sommes engagés depuis 2020, et qu'il se situera dans la perspective d'un retour à la vie normale à laquelle nous aspirons tous. À suivre...

« La Madeleine que nous aimons »
Groupe des élus de la Majorité Municipale

Agir pour l'avenir

Dans sa vidéo des vœux 2022, le maire annonçait la réalisation d'une forêt urbaine sur l'espace vert bordant la rue Lalo - derrière la médiathèque - sur lequel figurait déjà un terrain de basket. Nous nous sommes alors réjouis de constater que ce projet, inscrit à notre programme et illustré dans notre campagne, allait être réalisé par la majorité. Une forêt urbaine ! Quelle bonne idée n'est-ce pas ? Compte-tenu de la volonté affichée par la ville de faire de la concertation, nous nous attendions donc à ce que celle-ci engage une démarche similaire pour participer à l'élaboration de cette forêt urbaine et de ce nouvel espace repensé.

Or, dès la mi-janvier, nous avons pu constater, comme tou.te.s les riverain.e.s madeleinois.es, le démarrage de travaux. À l'emplacement même où le maire fit ses vœux et annonça la forêt urbaine, démarraient des terrassements, la réalisation d'une plate-forme en béton, la pose de bordures et l'élargissement de la rue Lalo. Même l'arbre, récemment planté avait disparu ! Les acteurs du chantier évoquent alors un « city stade » ou des places de stationnement. Une riveraine a « entendu parler » d'un parc... mais personne n'évoque une « forêt urbaine ».

Ce contexte est complètement ubuesque : là où il devrait y avoir une forêt urbaine, des bétonneuses et engins de chantiers s'activent. Une chose est sûre : ce projet est complètement flou ! Pas plus les riverain.e.s que les conseiller.e.s municipaux. ales n'en ont été informé.e.s ni n'ont eu la possibilité de s'exprimer sur le devenir de ces parcelles municipales.

Où sont les plans d'aménagement ? Qui les a conçus ? Qui les a validés ? Quand et comment les riverains on-t-ils été concertés ? Aujourd'hui, nous n'avons, pas plus que les Madeleinois, les réponses à ces questions légitimes. Régulièrement accusés « d'ignorance coupable » dans ces pages, nous constatons, à regret, que la majorité laisse les Madeleinois.es dans l'ignorance concernant la réalisation de leurs espaces publics ! Est ce cela la Ville collaborative que nous vendait la majorité dans son programme ?

Pour nous écrire et nous lire : www.agir-avenir.org www.facebook.com/agiravenir59/